

**INITIATIVE VISANT A METTRE UN TERME A LA
FAIM ET A LA DENUTRITION CHEZ LES ENFANTS**

**CADRE D'ACTION GENERAL:
NOTE RESUMEE**

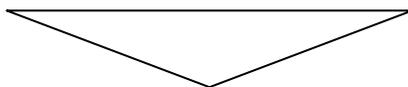


**CONSULTATION INFORMELLE SUR L'INITIATIVE
VISANT A METTRE UN TERME A LA FAIM ET A LA
DENUTRITION CHEZ LES ENFANTS**

9 octobre 2006

**Programme alimentaire mondial
Rome, Italie**

PROJET DE DECISION



Le Conseil, ayant examiné le Cadre d'action général pour l'Initiative visant à mettre un terme à la faim et à la dénutrition chez les enfants,

- a) Accueille favorablement l'Initiative visant à mettre un terme à la faim et à la dénutrition chez les enfants ainsi que le Cadre d'action général élaboré à cette fin;
- b) Est conscient de la contribution que cette Initiative peut apporter à la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement ainsi que du rôle de catalyseur que pourraient jouer le PAM et l'UNICEF, dans le cadre de leur mandat respectif et en vertu de leur Mémoire d'accord, pour mobiliser les partenariats mondiaux qui sont indispensables pour mettre un terme à la faim chez l'enfant;
- c) Note que l'Initiative est axée sur les 350 à 400 millions d'enfants qui ont faim dans le monde en développement, et en particulier les enfants de moins de 5 ans qui souffrent de dénutrition, dont le nombre est estimé à 146 millions;
- d) Encourage le PAM, conjointement avec l'UNICEF, à diriger efficacement l'Initiative en mobilisant une large gamme de partenaires pour appuyer les efforts nationaux déployés dans ce domaine critique, dans le but:
 - i) de susciter une prise de conscience accrue de la faim et de la dénutrition chez les enfants et de faire mieux comprendre les solutions potentielles;
 - ii) de renforcer les politiques et programmes nationaux;
 - iii) d'accroître les capacités des pays de mener une action communautaire directe; et
 - iv) d'améliorer l'efficacité des mesures prises dans le monde pour réduire la faim et la dénutrition chez les enfants et de renforcer l'obligation redditionnelle à cet égard;
- e) Prie le PAM, conjointement avec l'UNICEF, de présenter périodiquement des informations et des analyses sur l'avancement de l'Initiative, y compris en ce qui concerne les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les possibilités existantes et les enseignements retirés.

I. CONTEXTE

1. La **dénutrition** est un facteur qui intervient dans plus de la moitié des 10,5 millions de décès d'enfants de moins de 5 ans qui sont enregistrés chaque année dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et qui auraient pu être évités. La faim et la dénutrition chez l'enfant ont des conséquences extrêmes pour les enfants et les familles affectés, ainsi que pour les communautés et les pays où ils vivent. Chez les jeunes enfants, plus de 50 pour cent des décès causés par des maladies infectieuses, comme le paludisme, la pneumonie, la diarrhée et la rougeole, ont également pour cause la **dénutrition**.
2. En 2000, 189 pays ont approuvé les huit **Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**, dont le premier consiste à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de ceux qui souffrent de la pauvreté et de la faim, partout dans le monde. Six ans plus tard, la faim et la dénutrition demeurent au nombre des défis les plus brûlants auxquels la communauté internationale est confrontée, de sorte qu'un effort résolu au plan mondial est indispensable pour les réduire.
3. Il nous reste aujourd'hui moins de dix ans pour réaliser tous les OMD. Il faudra également mettre un terme à la faim et à la dénutrition si l'on veut atteindre au moins cinq des sept autres OMD, à savoir **l'OMD 2, éducation primaire pour tous; l'OMD 3; égalité des sexes, l'OMD 4, réduction de la mortalité infantile; l'OMD 5, amélioration de la santé maternelle; et l'OMD 6, lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.**
4. La Déclaration du Millénaire et les OMD constituent le cadre à l'intérieur duquel le Programme alimentaire mondial (PAM) s'emploie à combattre la faim et définissent le rôle du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans la lutte contre la dénutrition. Dans le Mémorandum d'accord qu'ils ont conclu en 2005, le PAM et l'UNICEF se sont engagés à éliminer la faim et la dénutrition chez l'enfant.
5. En novembre 2005, le Conseil d'administration a demandé au Secrétariat de collaborer avec les partenaires du PAM et des experts pour concevoir et mettre au point un cadre général en vue de la mise en oeuvre de l'Initiative. Depuis lors, le PAM et l'UNICEF ont dirigé une action multilatérale et multisectorielle afin de rédiger le présent **Cadre d'action général**, qui est maintenant soumis à l'examen du Conseil.
6. Le processus d'élaboration du Cadre d'action général a reposé sur des consultations avec toutes les parties prenantes: de nombreuses institutions des Nations Unies, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et fondations, ainsi que nombreux partenaires potentiels du secteur privé.
7. Les besoins et les perspectives des différentes régions et des différents pays ont été examinés lors des consultations organisées par le PAM et l'UNICEF en Afrique australe, en Afrique de l'Ouest, en Asie et en Amérique latine. Le **Cadre d'action général** a été élaboré et rédigé par trois groupes de travail techniques interorganisations dirigés par le PAM et l'UNICEF, avec la participation technique de la Banque mondiale, du Comité permanent de l'Organisation des Nations Unies sur la nutrition, l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition et d'autres institutions.

II. CADRE D'ACTION GENERAL – RESUME DU DOCUMENT PRINCIPAL

8. La **faim et la dénutrition** affectent de façon très négative le développement économique en ralentissant la croissance et en perpétuant le cycle de la pauvreté, essentiellement de trois façons: par le biais des pertes directes de productivité résultant d'une mauvaise condition physique, des pertes indirectes provenant de leur impact sur l'intellect et le niveau d'instruction et des pertes imputables à l'augmentation des dépenses de santé. Le Comité permanent sur la nutrition a estimé que *ne pas combattre* la faim et la dénutrition chez l'enfant a un coût direct compris entre 20 et 30 milliards de dollars par an.
9. La **répartition géographique** de la dénutrition chez l'enfant est extrêmement inégale. Plus de 70 pour cent des 146 millions d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale dans le monde vivent dans 10 pays seulement, dont plus de 50 pour cent en Asie du Sud.
10. *Les causes de la faim et de la dénutrition chez l'enfant peuvent être prédites et évitées et peuvent être éliminées par des moyens abordables.* Une amélioration spectaculaire est possible, même en l'absence d'expansion économique. **L'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants** est un partenariat mondial qui tend à centrer l'attention sur le problème de la faim et de la dénutrition chez l'enfant, sur ses causes et ses effets. Elle a pour but **de mobiliser un appui en faveur des mesures prises à l'échelon national** et de faire mieux connaître les solutions qui existent pour s'attaquer à ce problème à l'échelle mondiale.
11. L'Initiative appuie la réalisation de **l'OMD 1**, qui a pour but d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim. L'orientation opérationnelle de l'Initiative est déterminée par la deuxième cible de l'OMD 1, qui est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion des personnes qui souffrent de la faim. Son principal indicateur de succès est la mesure des progrès accomplis sur cette voie, à savoir la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans, telle qu'établie par l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF.
12. L'Initiative a pour **but** de mobiliser la volonté politique et les ressources financières, techniques et autres qui sont nécessaires dans les pays en développement pour combattre la faim et la dénutrition chez les enfants, **l'objectif général** étant de réduire de façon significative la faim et la dénutrition chez les enfants en une génération. À titre de première mesure, l'Initiative appuie les efforts déployés au plan national pour doubler les taux annuels moyens de réduction de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.
13. Au plan mondial, la prévalence de la dénutrition chez l'enfant va diminuant —mais cette tendance est insuffisante — et varie beaucoup d'une région et d'un pays à l'autre. C'est dans le sud de l'Asie, et de loin, que l'on enregistre la plus forte prévalence d'insuffisance pondérale chez les enfants: 46 pour cent des enfants de moins de 5 ans de la région sont touchés. En Afrique subsaharienne, 28 pour cent des enfants souffrent d'insuffisance pondérale; l'incidence la plus faible est enregistrée en Europe centrale et orientale, ainsi que dans la Communauté d'États indépendants (5 pour cent) ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes (7 pour cent).
14. Au cours des dix dernières années, la prévalence globale de la dénutrition chez l'enfant, exprimée en termes de prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans, a diminué d'environ 1,7 pour cent par an. Ce taux devra diminuer à un rythme au moins deux fois plus rapide si l'on veut pouvoir atteindre la deuxième cible de l'OMD 1.

15. L'**Initiative** contribuera à **accélérer le rythme des progrès accomplis** au moyen d'une action mondiale visant à soutenir les efforts déployés au plan national pour éliminer la faim chez les enfants. Les résultats escomptés sont au nombre de quatre:
- i) **sensibilisation accrue** du public des pays industrialisés et des pays en développement et des responsables des décisions en matière de développement et de financement au problème de la faim et de la dénutrition afin de faire mieux comprendre les solutions potentielles;
 - ii) **renforcement** des politiques et programmes nationaux concernant la faim et la nutrition;
 - iii) **accroissement** des capacités d'action directe au sein des communautés où se pose le problème de la faim et de la dénutrition chez l'enfant;
 - iv) **amélioration** de l'efficacité des mesures prises par les gouvernements nationaux et les organismes de développement pour réduire la faim et la dénutrition chez les enfants et renforcement de l'obligation redditionnelle à cet égard.
16. Ces mesures viendront compléter, en même temps que l'on s'attachera à renforcer les effets de synergie, les efforts entrepris dans différents domaines pour combattre la faim et la dénutrition, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire des ménages, de la production vivrière et des moyens de subsistance, de l'éducation de base, de la santé maternelle et infantile, de la prévention de l'infection par le VIH/sida et de la protection sociale.
17. Les mesures concrètes qui peuvent être adoptées pour s'attaquer aux causes immédiates de la dénutrition chez l'enfant sont notamment une **enveloppe de services essentiels** à des fins d'éducation et de promotion dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de la nutrition, mettant l'accent sur l'allaitement exclusif au sein, l'alimentation complémentaire et la thérapie de réhydratation par voie orale. Cette enveloppe de services prévoit des interventions clés à base de produits, notamment l'enrichissement des aliments en micronutriments, le traitement de l'eau consommée par les ménages, la promotion de pratiques comme le lavage des mains à l'eau et au savon, des mesures de déparasitage – en particulier des vers intestinaux – et des interventions ciblées tendant à renforcer la sécurité alimentaire des ménages.
18. L'**approche par partenariats** qui est à la base de l'Initiative a pour but de forger une solide alliance entre les gouvernements nationaux, les institutions internationales, le secteur privé et les autres secteurs de la société civile, comme les organisations techniques, éducatives, caritatives et communautaires, y compris les organisations confessionnelles. Cette approche tend à resserrer les liens entre les disciplines, institutions, secteurs et pays, à créer un mouvement de solidarité, à promouvoir un échange de données d'expérience et à mobiliser des ressources, l'objectif ultime étant de mettre un terme à la faim et à la dénutrition chez l'enfant. *Les rôles du PAM et de l'UNICEF dans ce processus consisteront à produire un effet de catalyse afin d'accroître les synergies au sein de cette alliance.*
19. L'**approche opérationnelle** qui sous-tend l'Initiative consiste à renforcer les capacités nationales d'institutionnaliser et d'organiser à plus grande échelle un programme essentiel d'interventions de lutte contre la faim axées sur les enfants et les familles les plus vulnérables en ayant recours aux mécanismes de prestation de services les plus directs, notamment les organisations communautaires, à adapter les stratégies d'exécution des programmes et de financement aux différents contextes et d'appuyer et de faciliter une coordination des opérations logistiques à grande échelle afin de desservir les pays et les districts où le problème de la faim et de la dénutrition chez l'enfant est le plus sérieux. Des

efforts dans ce sens seront déployés au niveau des ménages et des communautés ainsi qu'aux plans national, régional et international.

20. L'**approche de plaidoyer** à l'appui de l'Initiative reposera sur une conception intégrée des politiques et des programmes visant à atténuer la faim, sur une campagne mondiale tendant à faire comprendre le problème et les solutions possibles et une harmonisation des efforts de sensibilisation et de communication, d'une part, et des initiatives et programmes complémentaires, de l'autre. Le Comité permanent sur la nutrition, qui a pour mandat de promouvoir la coopération entre le système des Nations Unies et les autres partenaires dans les efforts déployés pour éliminer la dénutrition pendant cette génération, fournira un appui technique et des indications de politique générale pour la mise en oeuvre de l'Initiative.
21. Selon une **première approximation**, le surcroît total de coûts directs est estimé à 7,9 milliards de dollars par an, sur la base d'interventions ciblées sur approximativement 100 millions de ménages. Le coût moyen d'une enveloppe essentielle d'interventions dans le domaine de la santé, de l'hygiène et de la nutrition est estimé à 79 dollars par ménage. Les besoins de financement ont été calculés sur la base d'une sous-catégorie de pays où la prévalence de l'insuffisance pondérale dépasse 10 pour cent, ce qui correspond à environ 85 pour cent des enfants qui souffrent de dénutrition de par le monde. Pour les pays les plus pauvres ayant un revenu national brut égal ou inférieur à 600 dollars, le surcroît de coût est estimé à environ 3 milliards de dollars par an. Les **ressources nécessaires dans l'immédiat** sont estimées à environ 1 milliard de dollars, chiffre égal à la différence entre ce que les pays peuvent investir dans des interventions tendant à lutter contre la nutrition et les ressources qu'ils peuvent mobiliser eux-mêmes. Le financement global requis devrait atteindre 2 milliards de dollars par an, à mesure que les pays seront mieux à même, au cours des prochaines années, de mettre en oeuvre les programmes. Ce montant devrait ensuite diminuer à mesure que seront mises en oeuvre des approches de programmation et de financement plus durables.

III. POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE L'INITIATIVE

22. **La nécessité d'un effort renouvelé au plan mondial.** Les stratégies actuellement suivies par la communauté internationale n'ont pas permis de progresser suffisamment sur la voie de l'élimination de la faim et de la dénutrition. Si des efforts ciblés ne sont pas entrepris d'urgence, beaucoup de pays en développement ne pourront pas atteindre l'OMD 1, c'est-à-dire la réduction de moitié d'ici à 2015 du nombre de ceux qui ont faim. L'élimination de la faim chez les enfants prévient des dommages irréversibles au développement de l'organisme et facilite la réalisation de l'OMD 1 et des autres OMD liés à la mortalité infantile, à la santé maternelle, à l'éducation primaire, à l'égalité des sexes et à la prévention de l'infection par le VIH/sida. Centrer les efforts sur l'élimination de la faim chez les enfants permet également d'assurer une plus grande cohésion des différentes initiatives et des efforts entrepris dans les domaines de la nutrition, de la protection de l'enfance, de l'éducation et de la santé. Une large campagne mondiale peut renforcer et multiplier l'impact de ces initiatives et créer l'effet de levier requis pour produire un impact significatif et durable sur la faim. Les mesures prises à l'échelle internationale seront étayées par un suivi régulier, à l'aide des instruments existants tels que les fiches d'information permettant d'évaluer les progrès réalisés dans le domaine du développement de l'enfant, à mesure que de nouvelles données internationales deviendront disponibles.

23. **Harmonisation avec les autres initiatives pertinentes en cours.** Les initiatives internationales et partenariats qui ont le rapport le plus direct avec l'Initiative sont notamment: Alliance internationale contre la faim; Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant; Concentrer les ressources sur la santé à l'école (FRESH); Schistosomiasis Control Initiative; Global Public-Private Partnership for Hand-Washing with Soap; Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles; campagne Unis pour les enfants; Unis contre le sida, International Network to Promote Household Water Treatment and Safe Storage, Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition, Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile; et – bien entendu – le Projet du Millénaire et la Campagne du Millénaire.
24. **Harmonisation avec les processus de planification et de développement du système des Nations Unies et des gouvernements.** L'Initiative offre aux institutions coopérantes des Nations Unies un important instrument qui leur permettra d'appliquer une approche plus cohérente pour combattre les problèmes liés à la faim chez l'enfant, à l'insécurité alimentaire et à la dénutrition par le biais de divers processus d'élaboration des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, y compris le Bilan commun de pays et les opérations de programmation conjointe appuyées par les membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Les partenaires associés à l'Initiative encourageront l'alignement de la coopération du système des Nations Unies avec les pays et les programmes conjoints sur les principaux facteurs de causalité et sur les actions nationales prioritaires concernant la faim et la nutrition des enfants.
25. **Les "Trois principes".** Depuis la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, les initiatives prises dans ce domaine et la mise sur pied d'une intervention mondiale contre le VIH/sida, la communauté internationale se montre de plus en plus résolue à renforcer la capacité des autorités nationales de diriger et de coordonner les efforts dans tous les domaines visés par les OMD. Cet engagement se trouve reflété dans les "Trois principes", conçus pour aider les pays à utiliser les ressources de manière optimale, à intervenir rapidement et à adopter une gestion axée sur les résultats.
26. Conformément à ces principes, il sera procédé périodiquement à une évaluation de l'avancement de l'Initiative au niveau des pays dans le but, entre autres, de déterminer dans quelle mesure elle continue à encourager toutes les parties prenantes à oeuvrer en faveur de la mise en oeuvre:
- i) d'un cadre national d'action convenu pour la lutte contre la faim et la dénutrition chez l'enfant, lié au cadre national de développement et constituant la base de la coordination des activités de tous les partenaires;
 - ii) d'une autorité nationale de coordination chargée d'un large mandat multisectoriel; et
 - iii) d'un système national de suivi et d'évaluation reposant sur les structures locales.
27. **Au plan national,** l'Initiative tendra à encourager, habiliter et aider les gouvernements nationaux à accorder la priorité à l'élimination de la faim et à la réduction de la dénutrition chez l'enfant ainsi qu'à refléter cette priorité dans leurs politiques, budgets, cadres juridiques et programmes de réduction de la pauvreté. L'Initiative appuiera les efforts déployés par les institutions nationales pour analyser la situation des enfants dans le pays, dégager un consensus autour des interventions prioritaires et rassembler des informations sur les approches et actions qui ont réussi à réduire la faim et la dénutrition chez les enfants au plan international.

28. **Au plan infranational**, les priorités et les actions seront déterminées à la lumière des analyses et informations factuelles locales. La réalisation d'un large consensus sur les questions liées à la faim et à la nutrition des enfants encouragera une intensification d'interventions mieux ciblées, comportant un ordre de priorités adéquat et convenablement financées dans le contexte, entre autres, des programmes municipaux et provinciaux et des programmes de district. Cela aidera également à mener une action de sensibilisation et à appuyer une action informée de la part de la société civile.

IV. INCIDENCES OPERATIONNELLES

29. Pendant la planification de l'Initiative, le PAM et l'UNICEF ont essayé de catalyser une action internationale en intégrant leurs efforts conjoints à l'ensemble de leurs structures et de leurs plans stratégiques au niveau du siège ainsi qu'aux plans régional et national. Les bureaux régionaux du PAM et de l'UNICEF d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes ont spontanément demandé d'être associés à la planification de l'Initiative. En outre, 32 pays où opèrent le PAM et l'UNICEF ont entrepris des actions conjointes ou ont manifesté leur intérêt pour l'Initiative; la plupart d'entre eux ont participé aux consultations régionales.
30. Une participation à ces trois niveaux – pays, région et siège – a été rendue possible par une amélioration de l'efficacité des programmes et de la gestion ainsi que par une évaluation et une analyse des questions liées à la dénutrition infantile et maternelle qui se rattachent plus directement à la santé maternelle et infantile, ainsi que par une analyse plus rigoureuse de l'impact d'interventions intersectorielles concernant, par exemple, l'éducation des enfants et l'égalité des sexes. En outre, les activités de planification sont mieux coordonnées et mieux intégrées aux missions polyvalentes, ce qui permet aux deux organisations de réaliser des économies d'échelle tout en assurant une communauté d'objectifs.
31. À mesure que la phase de planification de l'Initiative fera place à la phase de mise en oeuvre, en 2007, l'un des objectifs principaux sera de continuer à intégrer les tâches et à explorer les domaines dans lesquels il est possible d'intervenir de façon efficace et efficace, à tous les niveaux, dans les limites des ressources existantes. Par exemple, il sera possible d'intégrer les activités de planification et d'analyse pour une large gamme de composantes concernant la santé maternelle et infantile, l'éducation et d'autres domaines, ce qui évitera d'avoir à mener des consultations séparées concernant exclusivement l'Initiative. C'est ce qui a déjà été fait en Amérique latine et dans les Caraïbes, où une réunion conjointe de l'équipe régionale chargée de la gestion a traité de l'Initiative, de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et des liens entre les deux.
32. Les programmes de coopération avec les pays approuvés et prévus par chacune des institutions continueront d'être le principal support de l'appui fourni aux initiatives et aux cadres nationaux concernant la faim et la dénutrition.
33. Au cours de la première année de mise en oeuvre de l'Initiative, le processus de consultation entre l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires nationaux et internationaux permettra d'étudier plus en détail la question de savoir si des ressources supplémentaires sont nécessaires, particulièrement pour l'exécution des programmes de pays faisant déjà l'objet d'une collaboration.

34. Les estimations de coût peuvent être décomposées en deux grandes catégories: 1) les coûts afférents à une petite équipe conjointe d'exécution chargée d'appuyer les activités de l'Initiative, et 2) les coûts estimatifs liés à la réorientation et au recentrage des unités et divisions internes de chaque organisation, dans le contexte de leurs plans stratégiques respectifs, de manière à contribuer à promouvoir les objectifs ci-après:

A) Donner une impulsion à l'Initiative: Une petite équipe conjointe composée de fonctionnaires du PAM et de l'UNICEF, également chargés d'autres responsabilités, sera nécessaire pour appuyer l'Initiative et assister à la fois le Comité directeur – deux membres de la direction du PAM et de l'UNICEF et le Président du Groupe de partenaires – et le Groupe de partenaires. Cette petite équipe sera également chargée:

- de la gestion des processus de développement des partenariats;
- de la documentation de pratiques optimales et du "savoir-faire";
- de l'élaboration de lignes directrices conjointes;
- de la création de partenariats et des relations avec les partenaires stratégiques;
- de l'élaboration d'approches communautaires;
- du suivi des coûts et des ressources.

Les coûts estimatifs, soit environ 3 millions de dollars par an, devraient être couverts par les fondations qui appuient l'Initiative, le secteur privé ou d'autres organisations associées.

B) Réorienter les unités/divisions internes de manière à contribuer à la réalisation des objectifs de l'Initiative: Le PAM et l'UNICEF demanderont à leurs départements et divisions internes de mettre un accent plus marqué et de recentrer leurs efforts sur l'Initiative. Certains des coûts représentés par cette réorientation pourront être absorbés au plan interne, mais d'autres pourront requérir un financement supplémentaire. On peut citer le renforcement des capacités dans le domaine des technologies de l'information, le renforcement des capacités d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité ou de suivi et évaluation afin de rassembler les informations requises, le renforcement des capacités dans les domaines de la sensibilisation et de la communication, la formation et l'orientation du personnel, le renforcement des capacités de mobilisation de ressources des bureaux régionaux, la création de nouveaux partenariats, l'élaboration de stratégies, le renforcement des capacités d'assistance aux pays pour les aider à élaborer de nouveaux plans nationaux, l'organisation d'un programme de stages et la fourniture d'un appui aux pays qui ne bénéficient pas de la présence ou de la collaboration du PAM et de l'UNICEF à l'heure actuelle. À mesure que l'Initiative sera mise en oeuvre, ces coûts devraient apparaître plus clairement, et ils seront incorporés aux plans stratégiques des deux institutions et aux demandes de crédit présentées au titre de leurs budgets ordinaires.

V. PROCHAINES ETAPES IMMEDIATES

35. Le Secrétariat demande au Conseil d'administration d'appuyer la mise en oeuvre du **Cadre d'action général** ainsi que des opérations, actions et activités relevant spécifiquement du PAM.

36. Après que le Conseil aura examiné le Cadre d'action général, le PAM, l'UNICEF et les autres partenaires élaboreront un programme de travail détaillé pour l'Initiative, notamment une matrice de résultats annuelle, et mettront périodiquement à jour leurs plans de travail pour mettre en oeuvre l'Initiative. Ces plans intégreront des mécanismes de suivi et d'obligation redditionnelle à la structure de gestion de l'Initiative. Les deux organisations soumettront en outre périodiquement au Conseil d'administration des informations et des analyses sur l'avancement de l'Initiative, y compris en ce qui concerne les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les possibilités existantes et les enseignements retirés.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
PAM	Programme alimentaire mondial
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance